

C.C.A.S.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 17 JUIN 2024

N° 2024.28

Objet :
Tarification des sorties Séniors
Affiché le :

Votes : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 12 juin, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Monsieur Patrick ESPITALIER ;

ETAIENT PRESENTS :

Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Isabelle TAILLIER, Céline RIGOUARD

ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Patrick ESPITALIER), Gaël BELLEC (procuration donnée à Céline RIGOUARD), Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Isabelle TAILLIER), Michèle MAMBERT (procuration donnée à Gaëlle LETTERON)

ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE, Hervé DOMINIAK.

Secrétaire de séance : Emmanuelle VERA - Assistante de direction du CCAS.

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant l'intérêt de proposer des sorties aux Séniors Aptésiens et du territoire

Considérant la nécessité de fixer la participation des usagers aux sorties organisées par le CCAS

Un calendrier d'activités à destination des Séniors est mis en place chaque année par le CCAS.

Pour les sorties sur la journée comprenant le trajet en bus, le repas, et l'activité. Le tarif de cette activité est de 55€. Il est proposé pour les séniors Aptésiens, une prise en charge de 15 € par le CCAS pour ces sorties.

Pour les sorties sur la demi - journée comprenant le trajet en bus et l'activité. Le tarif de cette activité est de 30€. Il est proposé pour les séniors Aptésiens, une prise en charge de 10 € par le CCAS pour ces sorties.

Il faut noter que le nombre de places est limité selon la capacité du moyen de transport et que toute inscription est définitive.

Il est précisé que les personnes ayant été sur liste d'attente à la sortie précédente sont prioritaires lors de l'ouverture des inscriptions ; afin de permettre au maximum de séniors Aptésiens de prendre part aux activités proposées.

Il est proposé d'ouvrir, en cas de places restantes, ces sorties aux Séniors résidant sur le territoire (CCAPL) de participer à ses sorties, sans participation financière de la part du CCAS.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITE**

Valide le tarif des sorties Séniors à 55 € pour la journée et 30 € pour la demi-journée.

Valide le nombre de places limité selon la capacité du moyen de transport et l'ouverture des inscriptions aux Séniors du territoire en cas de places restantes.

Valide les montants pris en charge par le CCAS pour les Séniors Aptésiens.

Dit que l'ensemble de ces dépenses est prévu au budget.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

